

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

OUVERTURE DE SÉANCE : 20 HEURES

PRÉSIDENT : Monsieur Patrick CONDEMINE

PRESENTS : M. CONDEMINE Patrick, Maire, Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIERE Marinette, DELLION Patricia, GOLDIN Annick, MASSON Natacha, NOÉ Sophie, MM : ANGER Jean-Claude, BOUREAU Thierry, DASSONVILLE Philippe, GALLÉ Christian, HALLOUIN Christophe, LE GUENNIC Serge, MARCHISET Pascal, RETIVEAU Denis

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

### APPROBATION DU CONSEIL DU 15 SEPTEMBRE 2014

#### Convention avec l'association TAMA :

Suite à une rencontre avec les membres du bureau de TAMA et le groupe de travail en charge de ce dossier, le conseil municipal décide de proposer les missions suivantes à l'association :

- la gestion de la Boutique Métiers d'Art
- une aide sur la recherche d'artisans pour les ateliers disponibles
- Le développement touristique, la promotion et la communication du Village
- La planification conjointement avec la commune et l'organisation de la saison culturelle
- les visites guidées du village

Les bureaux de l'association ne seront plus dans l'enceinte de la mairie mais dans un autre bâtiment communal : il est proposé de créer un bureau à l'espace Michel Grégoire.

Pour les manifestations, 2 agents des services techniques de la collectivité seront mis à disposition sur 2 jours ouvrés.

Le tracteur et les véhicules de la commune ne pourront pas être conduits par les membres et salariés de l'association TAMA.

Compte tenu des missions confiées à l'association Turquant Animation Métiers d'Art, le conseil municipal décide, à la majorité, d'attribuer une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2015. Un bilan financier sera fait en fin d'année avec l'association afin réévaluer éventuellement cette subvention.

#### Réservations de salle - gestion et tarifs

La commune reprenant la gestion des locations de salles, il y a lieu de délibérer sur les tarifs  
Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivant à partir du 1er novembre 2014 :

Salle des fêtes (160m <sup>2</sup> - 80 personnes)		
	Commune	HC
Le week-end	110€	160€
En semaine	75€	110€
Vaisselle - 80 personnes	30€	40€
Chauffage (1er octobre au 31 mars)	20€	30€

*Caution de 300€*

*Gratuit pour les associations pour manifestations à but non lucratif*

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014**

Salle Michel Grégoire		
	Commune	HC
Le week-end	120€	170,00 €
En semaine	80€	125,00 €
Chauffage		30€

Les Halles		
	Commune	HC
Le week-end	110€	160€
En semaine	75€	110€

**Répartition de la subvention MSA - avenant à la convention**

A la majorité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour les modalités de financement du contrat enfance jeunesse 2011-2014.

Contenu de l'avenant : La commune de Montsoreau en tant que commune centralisatrice réceptionne le montant global de la subvention versée par la MSA pour les activités réalisées par l'Association Familles Rurales Loire et Coteau, pour le compte des 5 communes et accepte d'être le seul interlocuteur de la MSA via la Communauté d'agglomération.

La répartition de cette subvention correspond à la clé de répartition de la subvention CAF, puisque toutes les deux sont basées sur le contrat CEJ 2011-2014.

**Échange de terrains commune de Turquant / Béatrix**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

Procéder à un échange de terrains avec Monsieur BEATRIX Alexis, situés lieu-dit La Chauvelière.

*Les parcelles de terrain cédées par la Commune faisant partie du domaine public, il convient de procéder à leur déclassement et à leur intégration dans le domaine privé particulier.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour prononcer le déclassement de ces parcelles de terrain et leur intégration dans le domaine privé de Monsieur Alexis BEATRIX*

Tous les frais relatifs aux actes seront supportés par Monsieur BEATRIX Alexis

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer lesdits actes par-devant Maître BARRE , notaire à SAUMUR.

**Participation pour les travaux des derniers aménagements du lotissement Les Mareaudières**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la refacturation à la SARL CARLOTTI une partie des différents travaux de finitions du lotissement Les Mareaudières, le montant de la participation s'élève à 100 219,90€.

**Détails des frais refacturé :**

Voirie : 21 224,73€  
Éclairage Public : 19 719,82€  
Plaques des numéros de rue : 635€  
Espaces vert (régie de quartier) : 42 724,33€  
VEOLIA (approfondir canalisations EP): 5200,80€

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

Remplacement des coffrets électriques : 10 715,22€

un versement de 17 000€ et 30 000€ ont été effectués par la société.

### Liste des commissaires titulaires et suppléants de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

La liste des commissaires arrêté par l'administrateur général des finances est la suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHANCELLE Thierry	POITEVIN Nathalie
DANGER Frédéric	FAES Jean-François
TRANCHANT Paola	JADEAU Patrick
BROUTIN Aline	BEGUE Dominique
BIRON Huberte	JEANNIARD Hubert
PERSIN Gérard	VACHER Jean

### Columbarium : présentation des différents devis

Après avoir consulté 2 sociétés (Graminond et Munier), les devis reçus s'élèvent aux environs de 20 000€ chacun, compte tenu de la réglementation des seuils de marchés, il faut procéder à un appel d'offre en procédure adaptée.

### Restauration du monuments aux morts : devis

Pour la restauration du monument aux morts, 2 solutions ont été envisagées : la première est le nettoyage par les agents communaux et la dorure des lettres par Monsieur BOUTFOL, le devis pour la dorure des lettres est de 1778€, la deuxième solution est de faire nettoyer le monument et refaire les lettres à la dorure par une entreprise, le montant du devis est de 2407,20€.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la solution n°2 soit le devis de « A la mémoire du temps » pour un montant de 2407,20€. Les travaux seront réalisés dans le 1er trimestre 2015 afin que le monument aux morts soit restauré pour la cérémonie du 8 mai.

### Vestiaires sportifs : derniers aménagements

Un devis de l'entreprise Jadeau pour l'installation de 2 grilles devant les carreaux en verre du stade pour un montant de 351,94€ est approuvé à l'unanimité.

Concernant les derniers aménagements des vestiaires (bancs, porte-manteaux, etc), les référents des associations concernés vont prendre contact avec eux.

### Travaux de voirie :

Des travaux de réfection de voirie pour l'impasse des Déportés et l'impasse de la Chapelle sont nécessaires : 3 devis sont présentés, la commission voirie étudiera ces devis avant la validation.

### Formation des agents techniques pour utiliser les produits phytosanitaires

La formation est obligatoire pour l'achat et l'utilisation de produits phytosanitaires.

La commune de Saint Just sur Dive s'est portée volontaire auprès du FDGON 49 pour centraliser cette formation.

La formation est assurée par le CFPPA du Fresne, le coût est de 1600€, ce montant sera refacturé par la commune de Saint Just-sur-dive au prorata du nombre d'agents soit pour la commune de Turquant un coût de 168,42€ pour 2 agents.

### Projet d'aménagement de la sablière :

Suite à l'appel d'offres passé pour ce projet, l'entreprise Les artisans paysagistes a été retenu pour un montant de 107 557,55€

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal décide, à la majorité, de retenir 3 des 4 options proposées : élimination des espèces envahissantes pour un montant de 5400€ HT, installation d'une station de pompage pour les pompiers pour un coût de 1820,64€ HT et l'installation de 2 panneaux d'information pour un coût de 2315€ HT.

### Présentation de l'association « Ligériens de Cœur »

Monsieur le Maire présente une nouvelle association Turquantoise, l'association Ligériens de Cœur dont le Président est Monsieur LE FICHER jean-Claude, l'association a pour objet de créer des liens entre les ligériens de souche ou d'adoption, de développer l'économie sociale et solidaire, de porter des projets de développement durable, d'améliorer le cadre de vie, de mettre en place des activités économiques permettant de financer des projets, d'informer et de communiquer.

### Questions diverses

- Bilan marché d'automne : Madame MARESCHAL, présidente de l'association TAMA remercie les membres du conseil municipal qui ont contribué au bon déroulement du marché.
- Cérémonie du 11 novembre : le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera servi à la salle Michel Grégoire compte tenu qu'une exposition sur le centenaire de la guerre 1914-1918 est réalisée à la bibliothèque de Turquant jusqu'au 20 décembre.
- Mme DELLION informe le conseil qu'un budget de 1500€ va être alloué cette année pour l'achat de décorations de Noël. Des sapins seront mis aux écoles, devant les ateliers d'artisans, etc.
- Mme BABARIT présente des devis pour la réparation du carrelage du logement situé 11 Place François Nau, le devis de la société PATURAL pour un montant de 2398,55€ TTC et le devis de SARL QUAGLIO pour un montant de 2070,31€ TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la société PATURAL compte tenu que la chape sera refaite.
- Un habitant a demandé s'il était possible de planter des herbes aromatiques sur la plate-bande entre son mur et la route, le conseil municipal accepte.
- Un devis de 300€ HT est accepté pour modifier la structure du site internet de Turquant.
- Le problème de la gestion des déchets se pose à nouveau, la solution actuelle est de déposer les déchets verts aux déchetteries gérées par la communauté d'agglomération de Saumur mais elle n'est pas satisfaisante pour les habitants qui n'ont pas de moyen adapté pour transporter ces déchets.
- Monsieur MARCHISET, président du comité des fêtes fait savoir que le comité ne souhaite plus organiser le repas annuel des aînés compte tenu des frais que cela représente en proportion de la subvention communale versée.

**CLÔTURE DE SÉANCE : 23h25**

**PROCHAINE SEANCE : 24 novembre 2014 à 20h**